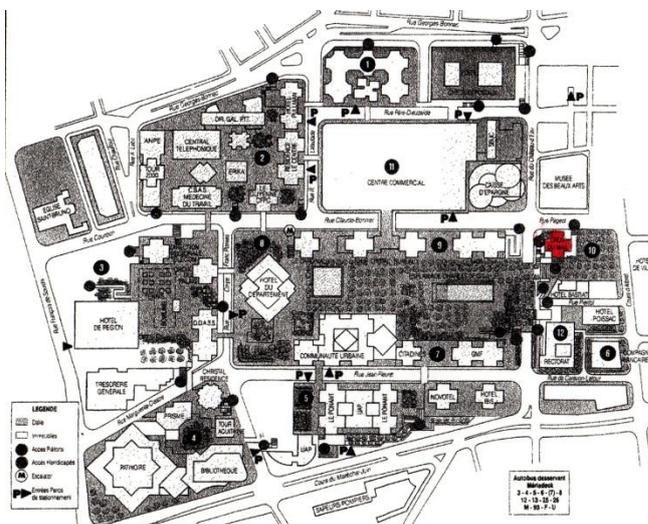


# BORDEAUX MERIADECK - CROIX DU MAIL



Photo Sauvegarder Mériadeck



## FICHE INFORMATIVE : BÂTIMENT DETRUIT EN 2012

**En 2016, le PLU exclut l'îlot 10 du périmètre du quartier : la cité municipale ne fait pas partie du quartier Mériadeck tel que délimité en 1955.**

### 1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : CROIX DU MAIL  
Numéro et nom de la rue : Square André Lhote - 1, rue Claude Bonnier îlot 10  
Ville : Bordeaux 33000  
Pays : France

#### PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : *Détruit en 2011/2012*

#### ETAT DE PROTECTION

Type : Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO  
Date : 2007  
Type : Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux-Métropole  
Date : 21 juillet 2006, modifié en 2014 – fiche B 9029 – PLU 2016

#### ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION/ DEMOLITION

Nom : Ville de Bordeaux

Adresse :  
Téléphone :

Hôtel de Ville - Place Pey-Berland – Bordeaux 33000  
05 56 10 20 30

## 2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

**Commande** 1976

**Architectes** François Ambroselli

**Autres architectes et intervenants** les frères ARSENE-HENRY

**Ingénieurs** SCI Aquitaine Développement

**Contractants** Centre d'études techniques du Sud-Ouest ; Aquitaine Développement Immobilier

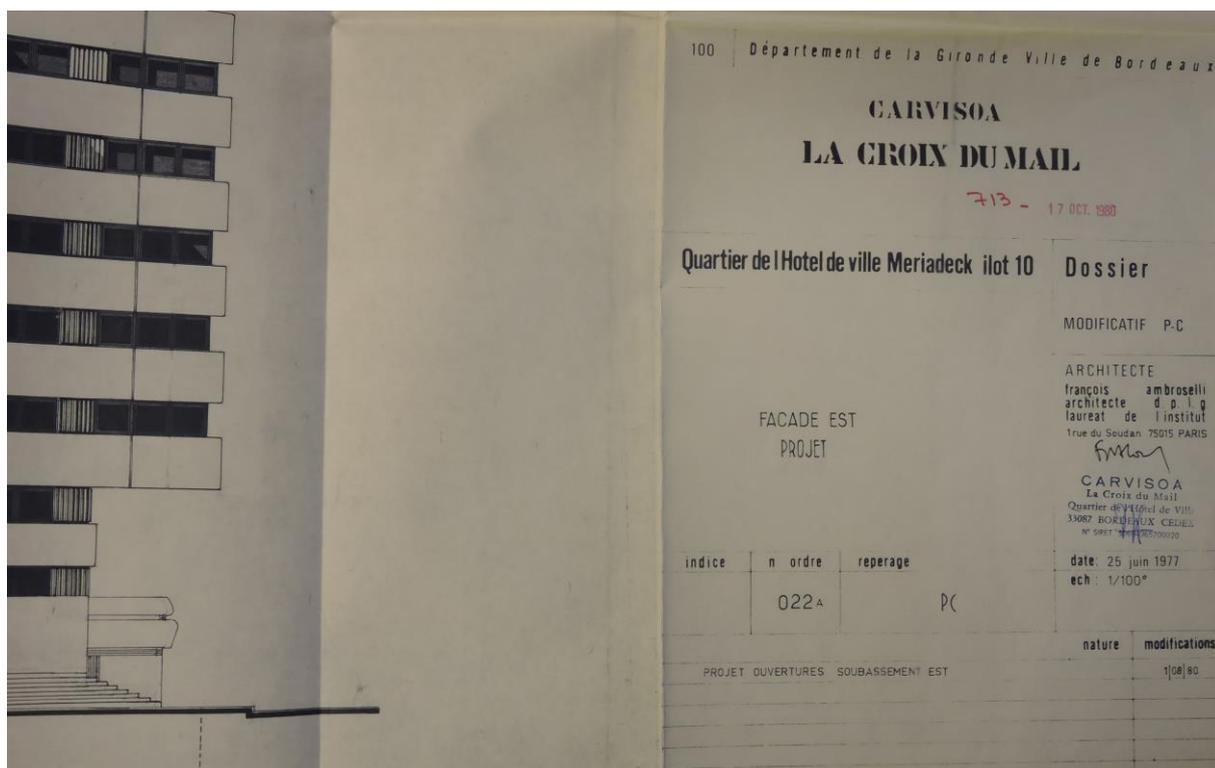
### CHRONOLOGIE

**Date de la commande** 1977  
**Durée du chantier** 1977 - 10 janvier 1978

**Etat du bâtiment :** *détruit en 2011 / 2012*

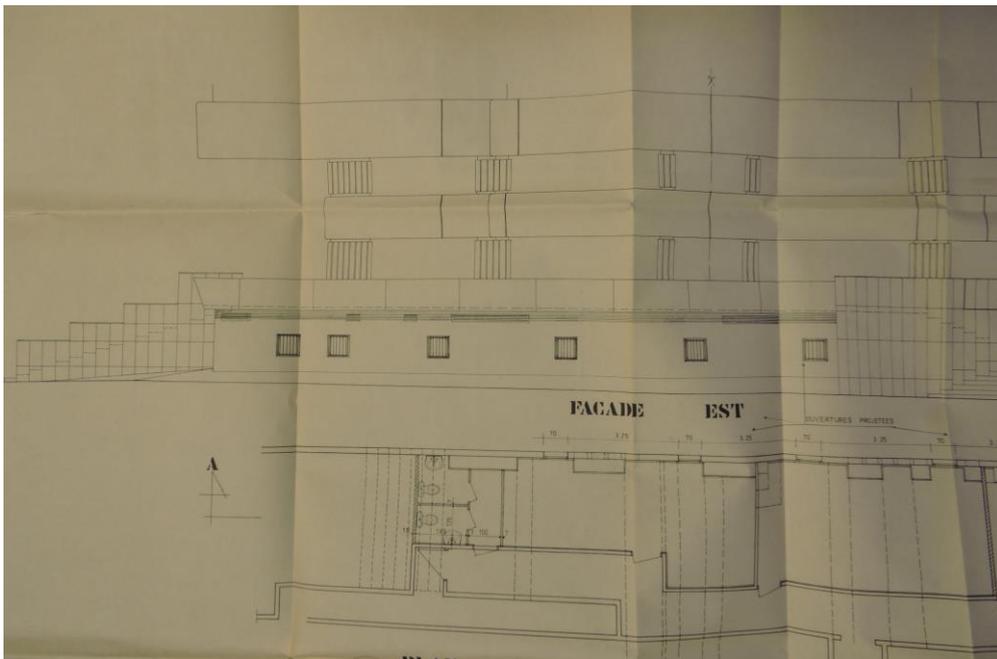
### Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes

1980 : une modification du permis de construire est déposée pour créer des baies au niveau de l'entresol sur jardins





Demande de modification de la façade



Plan du projet de modification de la façade

Le bâtiment a été « déconstruit » en 2011/2012 pour permettre l'édification de la cité municipale.



Photo Sauvegarder Mériadeck - Démolition

### 3. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

La Croix du Mail est l'une des trois croix extérieurement identiques érigées par François Ambroselli, les deux autres étant la Croix des Fontaines et la Croix du Palais. La Croix du Mail fut conçue comme porte d'entrée au quartier.

Sur les premières esquisses, le projet devait cependant être une double croix culminant à 35 m par rapport au trottoir du Cours d'Albret. Cette configuration fut refusée par Jean Willerval. Le projet fut réduit à une seule croix de 30 m sur 30 m, laissant une zone végétalisée de 65 m de profondeur entre le cours d'Albret (comprenant 25 bâtiments classés) et le quartier moderne.

Cette zone tampon formait un square, souhaité par la Commission Supérieure des Bâtiments Historiques en 1966, afin de générer un passage doux entre la ville ancienne et le nouveau quartier.

Cette volonté de transition progressive entre les deux quartiers n'a pas été maintenue dans le projet de Cité Municipale. Celui-ci a notamment entraîné la disparition de la majorité du square André Lhote, ne conservant que l'allée plantée de pins.

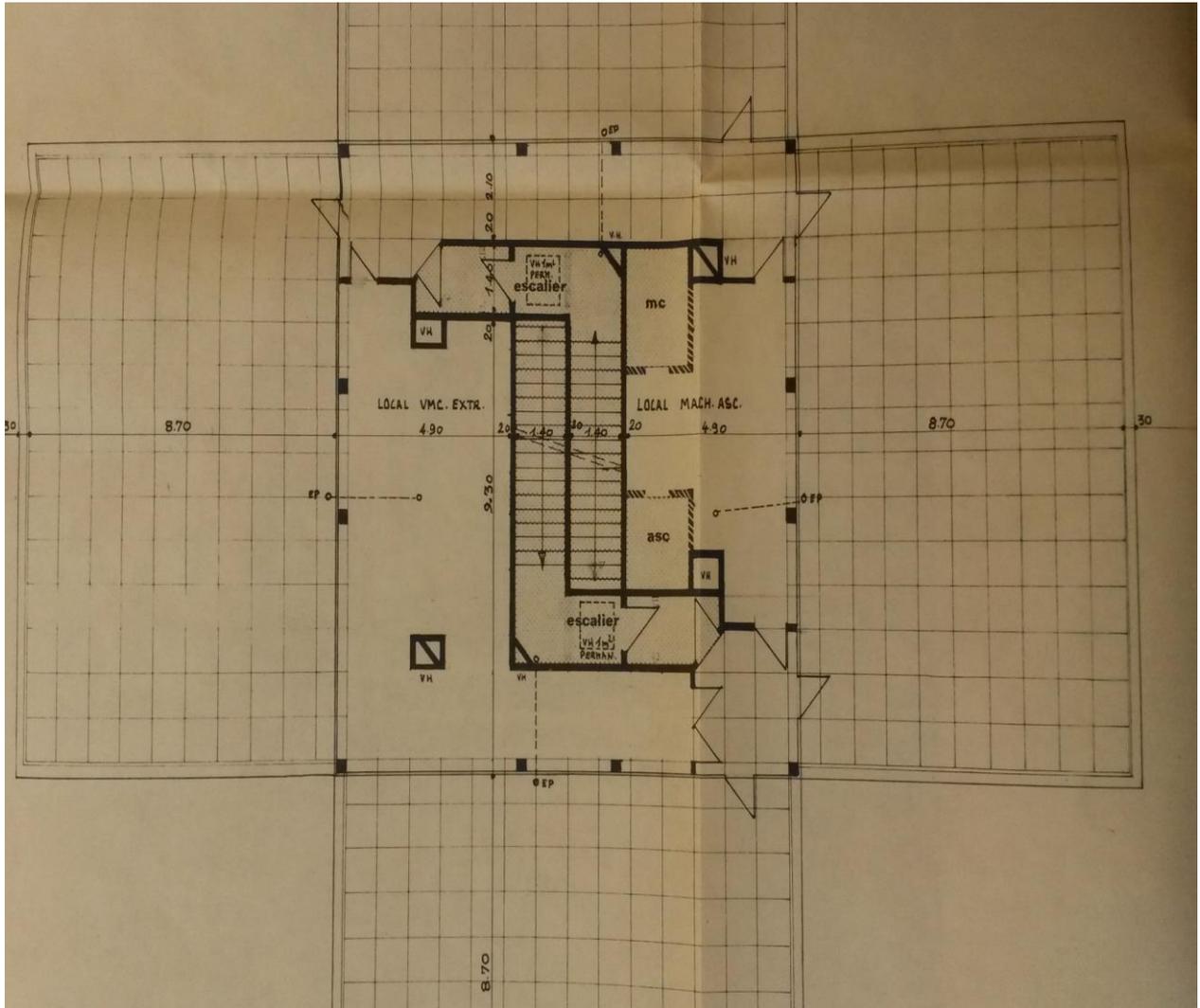
Afin de ne pas porter ombrage aux bâtiments anciens immédiatement voisins, dont l'hôtel de Basquiat, du XVIII<sup>e</sup> siècle, classé aux monuments historiques, la hauteur de la Croix du Mail fut réduite par rapport au projet initial.

Volume et aspect architectural respectaient en tous points l'ensemble du cahier des charges jusqu'alors imposé à la totalité des constructions, et rédigé par Jean Willerval, architecte coordinateur de l'opération de rénovation de l'ensemble du quartier :

- le plan cruciforme

- le retrait du volume au niveau piéton, cote 14.50 NGF (nommé "taille de guêpe")
- l'ordonnance architecturale par l'alternance de bandeaux pleins traités en éléments préfabriqués à base de ciment clair avec agrégats de quartz de Bonne Nouvelle, et d'éléments horizontaux vitrés de teinte bronze fumé.
- Le respect du vélum général pour limiter les hauteurs

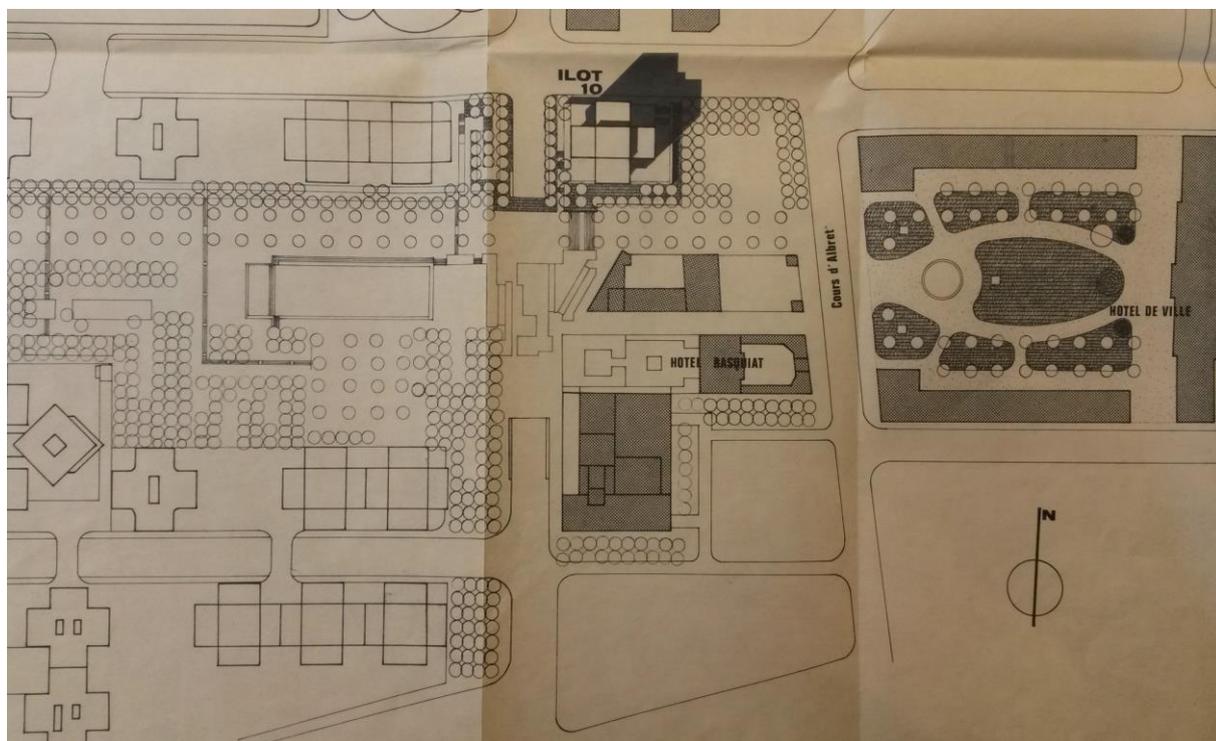
Le bâtiment comprenait 6581 m<sup>2</sup> de bureaux, 60 places de stationnement dont 41 publiques et 5 niveaux sur niveaux sur dalle.



Croix du Mail : rez-de-chaussée et le noyau central

Comme la plupart des croix, le bâtiment concentre ses gaines techniques et les installations de desserte (escaliers et ascenseurs) dans un noyau central, ce qui permet une liberté totale d'aménagement des plateaux.

La Croix du Mail était construite avec une entrée sur la rue Claude Bonnier et une entrée sur la dalle qui apparaissait alors comme constituant son socle bâti. Le bâtiment était relié à la dalle couvrant le tunnel à l'arrière par une série de niveaux végétalisés et d'escaliers organisés. Le socle était couvert de vigne vierge, répondant ainsi à la demande de J. Willerval de « voir flotter les bâtiments sur un jardin ».

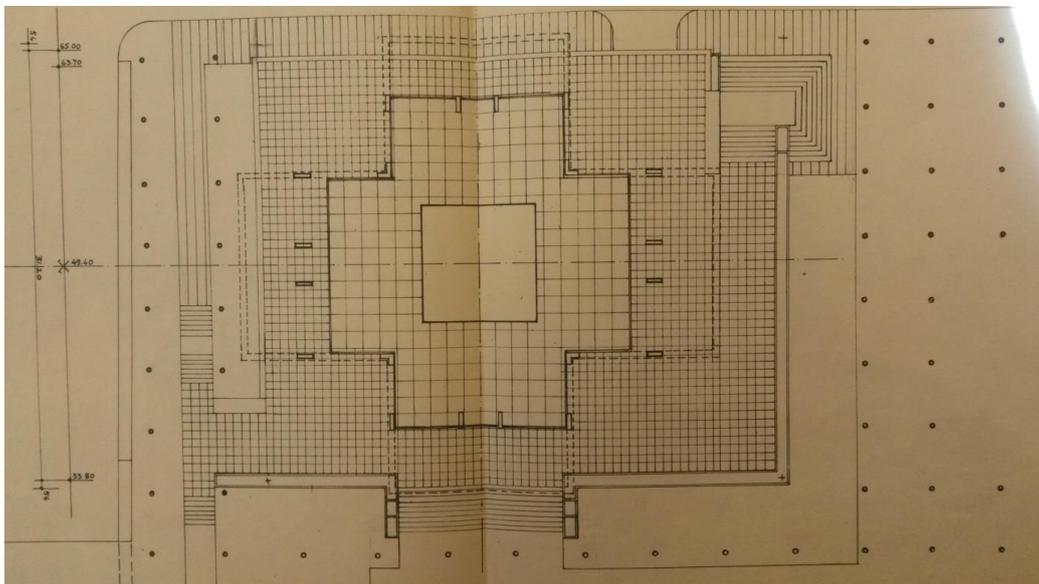


Plan de situation sur l'îlot 10

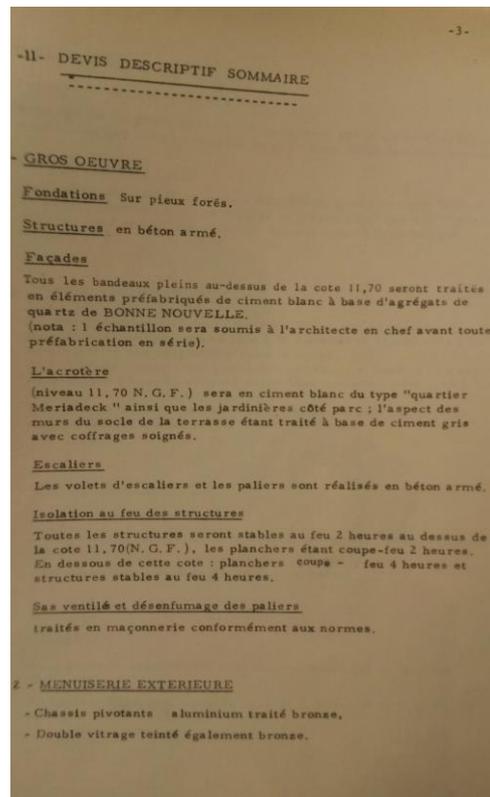
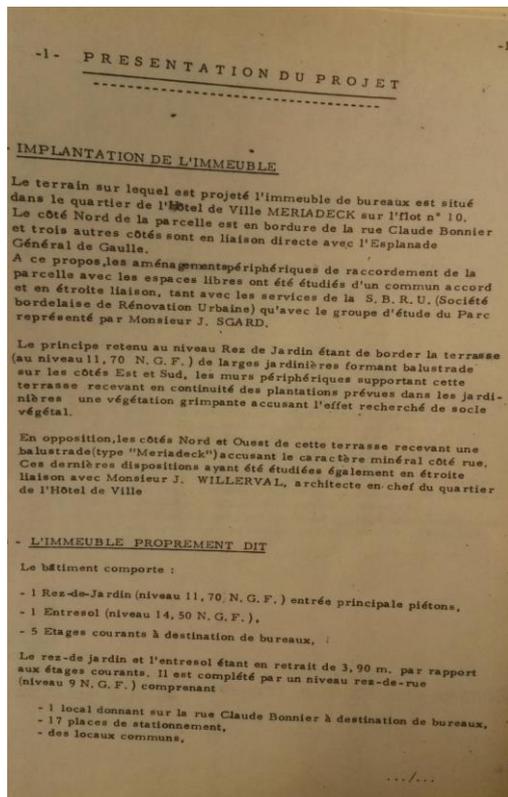
Le plan de situation fait clairement apparaître entre le bâtiment et le cours d'Albret ainsi qu'entre le bâtiment et l'Hôtel XVIII° de Poissac, classé, les zones végétalisées voulues par les architectes de 1966 et qui servaient jusqu'en 2012 de zones-tampons permettant une transition douce entre les deux architectures.



Square André Lhote : zone-tampon - 2011



Croix du Mail – plan de la terrasse et des escaliers.



Croix du Mail descriptifs

Le plus grand soin doit être apporté à la construction des Croix (Mail, Palais et Fontaines). Jean Willerval demande à l'architecte de prévoir des bâtiments le plus discret possible « pour ne pas porter ombrage aux bâtiments de la ville basse ». Ces trois Croix constituent dans les documents de l'époque de la construction des entrées sur le quartier moderne. La Croix du Mail, située sur le Cours d'Albret et en face de l'Hôtel de Rohan, est d'un aspect sévère et d'une hauteur limitée, ce qui lui donne un aspect massif.

Par contre les matériaux de finition sont des éléments de béton blanc à base d'agrégats de quartz de « Bonne Nouvelle » ; Jean Willerval demande en plus d'en voir un échantillon.

#### 4. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

##### 1 - appréciation technique

La structure périphérique du bâtiment était exprimée en façade : des pilastres à colonnettes de béton brut coupaient les bandeaux vitrés en glaces bronze, entre les allèges en béton.

La structure des façades était reliée à un noyau central par un système classique de poutres, pré-dalles et dalles. Ce système permettait de réduire le nombre de poteaux intérieurs, et autorisait une plus grande souplesse pour les aménagements. Des bureaux paysagés étaient organisés selon une trame de 1,20 m.

Le choix du plan cruciforme permettait de simplifier les circulations, et d'apporter aux bureaux un maximum de clarté naturelle et de soleil.

## 2 - appréciation sociale

Le quartier présentait pour les personnels des entreprises beaucoup d'avantages : transports, proximité du centre historique etc. ; les entreprises qui occupaient la Croix du Mail se sont logiquement réimplantées dans le quartier.

## 3 - appréciation artistique et esthétique

La Croix du Mail était un bâtiment caractéristique du quartier, affichant clairement et littéralement toutes les caractéristiques architecturales de celui-ci.

Situé à l'entrée du quartier, face au centre ancien, il constituait son annonce architecturale.

Compte-tenu de sa proximité immédiate avec le centre ancien, le choix des matériaux fut soigné : le béton blanc pour les allèges des étages, pierre de l'Est pour les parements, travertins pour les revêtements de sol et escaliers.

Toujours dans un souci d'atténuer l'impact de l'immeuble par rapport à la ville ancienne, Jean Willerval souhaita que soit mis en place un socle de verdure, qui habillait le niveau jardin, et ainsi noyait le bâtiment dans le square André Lhote.



Photo Sauvegarder Mériadeck : traitement des escaliers 2011



Photo Sauvegarder Mériadeck - 2011



Photo Sauvegarder Mériadeck – détail des surplombs

1<sup>er</sup> Arrêtés Municipaux  
PC 0100-10 Fev. 1977

18 AVRIL 1977

3/UR/RB/AB/579

PC 77-88

3<sup>o</sup>

URBANISME REGLEMENTAIRE

100/77

Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
de l'EQUIPEMENT  
Service des Permis de Construire  
Cité Administrative  
33090 BORDEAUX - CEDEX

**OBJET :** BORDEAUX - Quartier Mériadeck - Bât 10 - Construction  
d'un immeuble de bureaux - SOCIETE AQUITAINE DEVELOPPEMENT  
IMMOBILIER.

**REFER :** Votre lettre du 18 Février 1977 - PC 89.731.

Monsieur le Directeur Départemental,

Comme suite à votre lettre citée en référence, et après examen de l'affaire mentionnée ci-dessus, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission Urbaine se prononce favorablement sur cette demande de permis de construire sous réserve de l'avis de l'Architecte en Chef de l'opération.

Toutefois, l'Agence d'Urbanisme formule les observations suivantes :

- **Emprise** - Légère extension de l'emprise prévue sur le parc à l'est.
- **Hauteur** - Le projet atteint 33 m. alors que le plan masse d'origine prévoit R + 3 et 30 m. à l'acrotère (référence dalle à 14,50 m.).
- **Entrée** - On peut regretter que l'accès à la dalle 11,70 soit fait par le trottoir le long de la voie 2, alors que le cheminement piéton futur, jardin de la Mairie Parc nous conduirait à espérer l'entrée sur ce cheminement face à la cour arrière de l'hôtel Bastiat. Ceci améliorerait la relation jardin - dalle et l'insertion du volume parking à cet endroit.

.../...

- 2 -

**- Insertion** - La relation entre la dalle à 11,70 et le passage supérieur sur la voie 9 n'est pas traitée avec suffisamment d'ampleur et conduit à isoler ce bâtiment de son environnement.

Dans le domaine du Nettoyement, les prescriptions communautaires devront être respectées et le stockage des déchets s'effectuera dans des containers normalisés.

De plus, il est à noter qu'une redevance de 66.240 F. sera perçue au titre de la taxe de raccordement à l'égout. Ce montant sera recalculé en fonction du nouveau taux de base au moment de l'exécution des travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Départemental, l'assurance de ma considération distinguée.



#### 4 - arguments sur le statut canonique (local, national, international)

Le bâtiment considéré comme une « porte d'entrée » dans le quartier moderne, se caractérisait par un aspect austère voulu par les architectes. Il devait rester discret et sa construction n'a pu se faire qu'à la condition de laisser la place pour un square (retrait de 65 m par rapport au Cours d'Albret) et de respecter une hauteur limitée.

Ces exigences ne furent pas prises en compte lors du projet de construction de la Cité Municipale, qui remplace la Croix du Mail.



Photo Sauvegarder Mériadeck,- Le square Lhote rasé. 2012

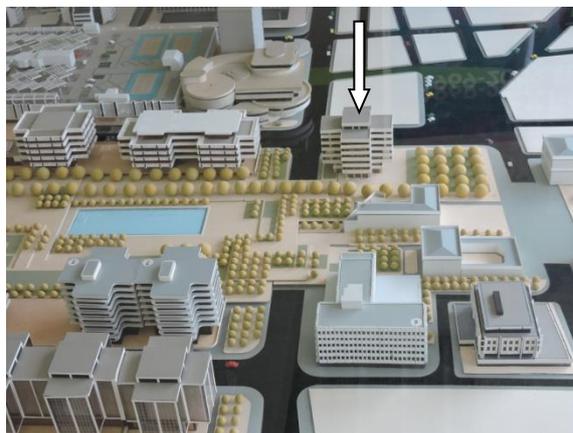


Photo Sauvegarder Mériadeck - Maquette Bordeaux Métropole

## DOCUMENTATION / ARCHIVES

### Archives écrites correspondances, etc.

Archives Municipales de la ville de Bordeaux

Fonds moderne des archives 538 O 1

Fonds Mériadeck de la Mémoire de Bordeaux.

PC 77 Z 0100 demande de permis de construire, permis de construire et correspondances

Plan de masse du quartier 26 janvier 1977. Plans du bâtiment.

Recours de l'association Sauvegarder Mériadeck pour s'opposer à la démolition, 2012

Rapport de l'UNESCO du 24 mai 2012 sur les valeurs architecturales du quartier moderne de Mériadeck.

### Dessins, photographies, etc.

Echanges de correspondance entre l'architecte François Ambroselli et Jean Willerval

Photographies Sauvegarder Mériadeck.

## PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Croix du Mail : archives de la ville de Bordeaux

Photographies Sauvegarder Mériadeck



Croix du Mail avant démolition 2010 : le velum imposé à la construction.



La cité municipale 2016 : le square tampon et le vélum ont disparu.